

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 juillet 2010 D - 20100398

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 20/07/2010

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

#### Aujourd'hui Lundi 19 juillet Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

## Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, (quitte la séance de 15 h 50 à 16 h 50) M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (présent jusqu'à 16 h 40), Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mile Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

#### Excusés:

M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Fabien ROBERT, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Constance MOLLAT, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

# Loi sur l'Eau. Création d'un ponton sur la Garonne. Quai de Richelieu à Bordeaux. Avis.

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement du tourisme fluvial à Bordeaux, la Ville souhaite implanter un nouvel embarcadère quai Richelieu, face à la porte Cailhau à proximité de la future maison écocitoyenne.

L'actuel ponton long de 36 mètres avec une passerelle unique, sera remplacé par un ponton en acier de 160 mètres avec une passerelle à chaque extrémité.

Décalé du quai de 6 mètres, l'ensemble sera tenu par 12 pieux enfoncés en Garonne.

Ce nouvel équipement permettra de recevoir des navettes de transport fluvial, des bateaux de tourisme, des voiliers ainsi que des bateaux de prestige d'un déplacement maximum de 900 tonnes. Cette halte nautique augmentera les capacités d'accueil d'embarcations et confortera les évènements organisés sur les quais et la Garonne.

Le ponton actuel sera quant à lui déplacé en aval quai des Chartrons entre le H 14 et le H 15.

Le futur embarcadère quai Richelieu sera alimenté en eau potable et électricité et doté d'une cuve pour la récupération des eaux usées.

La Ville souhaite également installer sous le ponton une petite hydrolienne, ce qui serait une première en France avec une fonction pédagogique. Elle sera dotée de protections pour éviter l'approche d'embâcles et de poissons.

La mise en service du ponton est prévue pour le printemps 2011 compte tenu de plusieurs manifestations nautiques envisagées à cette période.

D'un point de vue réglementaire, le projet considéré relève d'une double procédure à savoir :

- une étude d'impact et une enquête publique au titre des articles L 122 1 et L 123 1 du Code de l'Environnement (infrastructures portuaires d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros)
- une autorisation préfectorale au titre de la Loi sur l'Eau avec au cours de l'instruction une enquête publique et la saisine du Conseil municipal. (Article L 214 – 1 du Code de l'Environnement).

La Ville de Bordeaux a demandé que les deux enquêtes publiques soient menées conjointement. Elles auront lieu du 19 juillet au 30 août prochain à l'Hôtel de Ville.

Le dossier mis à l'enquête comporte une étude d'impact environnemental englobant également une étude d'incidence sur le milieu aquatique et une étude d'incidence Natura 2000. Ce dossier ne soulève pas d'observations particulières en l'absence d'impact significatif sur l'environnement. De plus, le quai Richelieu en raison du fort degré d'artificialisation ne constitue pas un milieu propice à l'accueil et au développement de la flore et de la faune.

La phase travaux peut constituer un dérangement temporaire des espèces, mais ne causera pas un obstacle à la libre circulation des poissons notamment migrateurs. Le chantier fera l'objet d'un plan d'assurance environnement, afin de prévenir le risque de dégradation de la qualité des eaux durant les travaux.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de formuler un avis favorable au présent dossier.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 juillet 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Louis DAVID Adjoint au Maire